



## Exercice de droit de visite et d'hebergement

Par mimath, le 16/06/2010 à 20:13

Bonjour,

j'ai eu un jugement qui a été délibéré le 30 avril 2010 .  
mon ex conjoint n'ayant pas exercé son droit de visite et d'hébergement du vendredi soir 19h  
au dimanche soir 19h un week sur 2 depuis 3 mois.

il exige d'exercer son droit d'hébergement et de visite pour le weekend du 25 au 27 juin  
2010, mais il ne pourra pas chercher son fils vendredi soir ,mais il exige que la mère paternel  
viendra à sa place pour le prendre à 21h mais que mon fils n'a pas vu depuis 1 an et son père  
viendra le prendre le lendemain le samedi au matin.

je ne sais pas où va être mon fils du vendredi soir au samedi matin. sachant qu'elle est en  
instance de divorce pour la 3ème fois et que sa maison est en vente n'ayant pas de nouvelle  
depuis ma séparation en avril 2009 le père de mon fils je ne sais pas où elle vit actuellement  
.

je ne sais pas quoi faire car mon fils est très perturbé de cette situation il n'a pas vu son père  
depuis plus de 3 mois et sa grand-mère depuis 1 an , sachant que son père exercera son  
droit de visite et d'hébergement pour les vacances scolaires pour le mois entier en juillet 2010.

je ne souhaite pas que son père le prenne pour ne pas perturber psychologiquement mon fils qui  
agé de 2 ans .son père est instable n'a pas de logement fixe, , vit chez des personnes au grés  
du temps , il ne paie pas de pension alimentaire depuis le 12 mai 2009 date de mon premier  
jugement

j'ai dû faire appel par un huissier de justice à mes frais ,qui est alcoolique , qui est menaçant et  
agressif même par téléphone, quand il a mon fils je ne peux pas avoir des nouvelles par

telephone car il ce met sur repondeur en filtrant mes apel ou quand j'ai mon fils il lui arrage le telephone des mains de mon fils

alors que je lui parler j'entend deriere me crier maman et en pleurent qui est pour moi tres dur a vivre et mon fils aussi , son pere me fait espionner sur ma vie privé par des personnes dans ma regions ou par internet .

je ne sais pas comment faire pour arreter cette situation et pour la stabiliter de mon fils qui a que 2 ans et qui est suivi par un psy pour enfant .je ne sais pas comment expliquer a mon fils que son pere ne vient pas le prendre et le voir car il n'a rien pour lui materielement , financierement

(sachant qu'il na pas de loyer ni de facture personnelle a payer , ni de pension alimentaire alors qu'il touche les assedic .) ou le plus choquant pour moi qu'il oublie son weekend de garde .

**COMMENT FAIRE?**

merci d'avance de m'aider pour moi et mon fils . CDT